



Nanterre, le 29 Mars 2005

**L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ACTEUR CENTRAL DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE**

Exposé de François SOULAGE – CEDAG

**CONFÉRENCE EUROPÉENNE – LUXEMBOURG 11 ET 12 MARS 2005
ET CONCLUSION DE L'ATELIER**

ÉCONOMIE SOCIALE, CROISSANCE ET COHÉSION SOCIALE

Dans la stratégie de Lisbonne revisitée, la croissance apparaît comme étant l'élément moteur capable de permettre une amélioration de l'emploi et une cohésion sociale renforcée. Nous ne pensons pas que la croissance engendre automatiquement de la cohésion sociale, nous pensons au contraire que la croissance se nourrira d'une cohésion sociale née d'une politique sociale active. Nous ne pensons pas que l'on puisse obtenir une croissance rapide sans que se dégage un consensus à l'intérieur même des populations des pays concernés.

Pour permettre que cette cohésion sociale se renforce elle doit s'appuyer sur des acteurs particulièrement aptes, particulièrement capables de construire une société en cohésion.

Les entreprises de l'économie sociale ont trois caractéristiques qui les rendent particulièrement aptes à être facteurs de cohésion sociale.

- Elles se constituent et se développent pour répondre à des besoins sociaux.
- Elles s'inscrivent, par leur statut, dans une perspective à long terme.
- Elles n'ont pas vocation à rechercher la maximisation du rendement financier, mais au contraire à rendre le meilleur service possible au meilleur coût.

Ces 3 caractéristiques font que ces entreprises ne peuvent être victimes d'OPA, ne recherchent pas systématiquement à se délocaliser.

Au contraire, pour répondre aux besoins sociaux dont l'un des premiers est d'avoir un emploi, elles s'ancrent autant qu'elles le peuvent dans un tissu local.

Du fait de leur nature financière et du souci de répondre à ces besoins sociaux, l'économie sociale est fortement investie dans les nouveaux services qui sont également très utilisateurs de main-d'œuvre qualifiée.

Toutes ces remarques démontrent la place de l'économie sociale dans la nouvelle stratégie de Lisbonne qui doit, selon nous, mettre sur un même plan croissance et cohésion sociale et non mettre la cohésion sociale comme un sous-produit de la croissance.

Les six conditions pour une croissance durable afin de réaliser la nouvelle stratégie de Lisbonne.

1. **Le maintien de la cohésion sociale et du modèle social européen** face à la quasi-nécessité d'une plus grande flexibilité et d'une adaptabilité de la force de travail. Celle-ci doit obtenir quelque chose en échange pour qu'elle puisse accepter les nouvelles contraintes.

Ce gain dans l'échange porte sur :

- une meilleure protection sociale ;
 - de meilleurs services d'intérêt général (cf. incidence de la directive Bolkenstein pour les services sociaux d'intérêt général) ;
 - une meilleure association des travailleurs aux résultats.
2. **L'appropriation par les acteurs sociaux de cette nouvelle stratégie.** D'où l'intérêt de la proposition contenue dans la communication que les partenaires sociaux élaborent un programme pluriannuel de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Mais alors, il faut que tous les partenaires sociaux, et pas uniquement les entreprises et les salariés, mais aussi les acteurs de la société civile, participent à l'élaboration de ce programme pluriannuel, cela s'applique en particulier aux associations qui, dans le domaine de la cohésion sociale, jouent un rôle essentiel.
 3. **Une meilleure utilisation des aides d'Etat qui devraient être centrées sur 4 domaines :**
 - les PME et la création d'entreprises.
 - Les zones économiques en retard.
 - Les activités d'intérêt général.
 - L'innovation.
 4. **La mise en œuvre d'une vraie politique de développement endogène de la zone Europe.** Cela signifie de favoriser toutes les solutions non-délocalisables appuyées sur du développement local, national ou intra-européen. De ce point de vue les formules de coopération entre entreprises, les groupements coopératifs, le développement des services qui ne passent pas uniquement par des mécanismes de marché, le développement des « clusters » à l'image des consorzi italiens sont essentiels.
 5. **Eviter que, faute d'harmonisation et au nom de la croissance, on supprime les différentes barrières entre Etats et qu'on développe des mécanismes de dumping fiscal et social.** Il est indispensable de veiller à un développement régional harmonieux pour éviter que des zones entières de territoires voient le capital qui a été investi en infrastructures ou en développement stérilisé et non rentabilisé.
 6. **L'innovation n'est pas uniquement industrielle.** Aujourd'hui la production de richesses est très diverse, par exemple toutes les innovations en matière d'insertion par le travail doivent être retenues. Il faudrait probablement que dans la politique européenne en faveur de la compétitivité on axe encore plus qu'auparavant l'action autour des clusters qui pour nous en économie sociale peuvent prendre la forme de consorzi coopératifs. Nos amis de Mondragon ont d'ailleurs insisté sur l'existence de complémentarités entre entreprises à l'intérieur de leur groupe.

L'ÉCONOMIE SOCIALE RÉPOND À CES CONDITIONS POUR UNE CROISSANCE DURABLE

1 – Codécision

L'économie sociale joue un rôle tout à fait particulier car elle repose sur l'association de ses membres et sur des mécanismes de coproduction ou de codécision. Elle ne repose pas, comme le voudrait aujourd'hui la construction européenne, sur la seule défense des consommateurs. L'économie sociale permet de sortir de la seule recherche, pour le consommateur, de la sécurité de la qualité de ce qu'il achète et d'entrer dans le mode de production lui-même. Défendre le consommateur est bien, l'associer aux décisions est mieux.

2 – L’accessibilité et la non-discrimination

Dans la recherche d’une plus grande cohésion sociale, l’une des caractéristiques de l’économie sociale est de favoriser l’accessibilité. Par exemple : l’accessibilité aux services et en particulier à la santé. Elle repose en effet sur le principe de la non-discrimination, or cette non-discrimination est très profondément différente de ce que sont les logiques de marché qui conduisent automatiquement à des phénomènes de ségrégation.

3 – L’équilibre des territoires

Nous devons retenir qu’en cette recherche de la cohésion sociale il y a une dimension d’équilibre du territoire que permet l’économie sociale pour deux raisons : la première est que, jouant plus avec le temps et la durée elle peut investir à long terme sur des développements futurs de territoires aujourd’hui déshérités, la deuxième est que, grâce à l’hybridation des ressources qui est l’une de ses marques essentielles, elle permet, sur des territoires non touchés complètement par l’économie de marché, de mêler des ressources privées et des ressources publiques. Cela permettrait d’ailleurs peut-être de définir ce que pourrait être un SIG, ce serait un service qui permettrait de combiner ressources publiques et ressources privées.

Dans une Europe qui se construit face aux besoins de sécurité des individus mis en situation de crainte par la désorganisation du marché, seules les coopératives, grâce à l’existence, à compter du 1^{er} janvier 2006 du statut de coopérative européenne peuvent peut-être envisager leur développement international dans des conditions plus satisfaisantes.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR L’ÉCONOMIE SOCIALE POUR JOUER SON RÔLE

1 – La confusion entre SIG et services pour les exclus

Pour les entreprises du secteur-non marchand les difficultés proviennent de la restriction très forte du financement public qui remet en cause leur capacité à accomplir des services d’intérêt général. Cette limitation du financement public expliqué par le gouvernement de Droite, par la volonté de limiter le déficit public trouve aussi son explication par le fait que, désormais, la Droite confond service d’intérêt général et service pour les plus démunis, renvoyant au marché la réponse aux besoins de toutes les couches salariées.

2 – Le primat de la politique de concurrence

La construction de l’Union européenne tend à développer et cela est illustré par le projet de directive Bolkenstein, une politique de concurrence de l’ensemble du secteur des services. L’Europe, en effet, ne parle du consommateur qu’en terme de produit. Elle n’en parle jamais en terme de mode de production et c’est pourquoi notamment elle refuse de distinguer les services d’intérêts généraux à partir du statut juridique qui leur est appliqué. La conséquence est que ce que nous appelons aujourd’hui en France le secteur non-marchand, c’est-à-dire le secteur non-livré à l’économie de marché, est réduit, au niveau européen, au secteur financé exclusivement par des ressources publiques, ce qui tendrait à exclure du champ de l’intérêt général les entreprises du secteur associatif dont une part seulement des produits viendrait de ressources publiques, alors même qu’elles demeurent totalement à but non-lucratif.

Nous devons déplorer l’absence d’une reconnaissance et d’une définition des activités d’intérêt général qui pourrait justifier, expliquer et permettre de développer un financement public dans le cadre d’une politique de cohésion sociale.

3 – Les entreprises d’économie sociale veulent être des entreprises à part entière

Les entreprises d’économie sociale ont du mal à faire reconnaître leurs spécificités dans la sphère de la production, même si certaines d’entre elles y occupent des positions dominantes, la tentation étant de ne vouloir reconnaître, y compris chez les Socialistes, que l’entreprise de capitaux dans la sphère de la production. L’économie sociale serait alors renvoyée dans la sphère de la réparation sociale ou de la suppléance des pouvoirs publics, ce qui clairement en exclurait les principales entreprises que nous avons citées dans le secteur agricole, commercial, bancaire, assurantiel, tourisme ou service aux personnes qui constituent pourtant les plus grosses entreprises du secteur de l’économie sociale.

4 – Réparation sociale et création de richesses

La fonction de réparation sociale qui s'appuie sur de la redistribution de richesses mérite elle-même une remise en cause. Certes le secteur sanitaire et social vit très largement du financement de son activité assuré par les systèmes assurantiels et donc clairement sur un système de redistribution. Mais le secteur de l'insertion par l'économie qui produit à la fois des biens et des services, mais en même temps permet à des individus de sortir de la sphère du chômage pour entrer dans la sphère de la production, peut apparaître, dès lors que les critères d'évaluation des biens produits évoluent, une vraie création de richesses. Il en est de même de l'économie sociale qui crée des emplois. Aujourd'hui ce secteur, et c'est le cas avec la loi Borloo, est seul bénéficiaire d'emplois aidés, mais ces emplois aidés ont des caractéristiques telles qu'ils peuvent apparaître comme des emplois occupationnels dans une logique de volume et non dans une logique de qualification et les entreprises chargées de l'insertion devraient apparaître donc comme des outils de création d'une force de travail nouvelle et non comme des outils d'une occupation momentanée.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EST UN ALLIÉ DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DANS LA CONSTRUCTION DE LA COHÉSION SOCIALE

- **Le développement de nouveaux emplois**

Cela a été confirmé par l'évaluation qui a été faite de l'utilisation des emplois-jeunes et le constat que plus de 60% de ces emplois ont été pérennisés dans de nouveaux services. C'est l'économie sociale qui a permis la professionnalisation des services à domicile et leur émergence comme un secteur de création massive d'emplois dès lors que l'on considèrera que ces emplois sont des emplois qualifiés.

- **Le développement local**

Il est rendu d'autant plus facile par les formules d'économie sociale qu'il permet grâce aux groupements de maintenir des structures de production décentralisées se dotant de capacités de résistance à la mondialisation. Les trois meilleurs exemples sont ceux des coopératives agricoles, des coopératives de commerçants et des coopératives d'artisans qui lient le maintien de l'unité proche de l'utilisateur ou du producteur avec le groupement qui donne à la fois la puissance d'achat et de vente nécessaire pour résister à la concurrence. C'est aussi la possibilité de valorisation des potentiels locaux et surtout la non-délocalisation des activités, le groupement en effet ne peut être ni victime d'une OPA, comme peut l'être un groupe intégré et ne peut avoir pour objectif le changement de lieu d'implantation puisque le groupement n'a comme seul objectif et possibilité que d'avoir des adhérents locaux.

- **Le maintien du lien social et de l'identité**

C'est l'enjeu de la plupart des associations du secteur non-marchand. Celle-ci, par la mobilisation de bénévoles et de salariés dans une relation quelquefois difficile entre eux permet de répondre beaucoup plus rapidement et beaucoup plus sagement à des besoins exprimés par des communautés tant dans le développement des loisirs, de la culture, de la sécurité, de l'aide aux personnes, de soutiens à des initiatives locales, de mobilisation de ressources personnelles et d'épargne permettant à des communautés de conserver leur identité.

- **L'économie sociale permet la capitalisation de savoir-faire et évite que celle-ci disparaisse**

A la différence de groupes capitalistes importants qui conservent la nationalité française du fait de l'implantation de leur siège social, mais qui en réalité du fait de leurs implantations internationales sont devenus des groupes multinationaux, les savoir-faire accumulés par des groupements d'économie sociale ne risquent pas de partir à l'étranger car ils n'y ont rigoureusement aucun intérêt du fait de leurs statuts.